

LORSQUE DEUX OU PLUSIEURS PERSONNES SONT ENSEMBLE PROPRIETAIRE D'UN ANIMAL, IL EST CONSTITUE ENTRE ELLE CE QU'ON NOMME UNE INDIVISION DONT LE FONCTIONNEMENT DOIT ETRE PRECISE.

LA SOCIETE CENTRALE CANINE PROPOSE AUX COPROPRIETAIRES DE CET ANIMAL DE REDIGER UNE CONVENTION SUR LE MODELE SUIVANT.

CONVENTION D'INDIVISION

XX

état civil complet et adresse

ET

YY

état civil complet et adresse

ONT CONVENU CE QUI SUIT:

Monsieur x et madame Y conviennent d'acquérir ensemble.
(ou ont acquis ensemble)
le chien zzz n° de tatouage n° d'inscription au Livre des origines français.

La présente acquisition est *(ou a été)* réalisée pour le compte de l'un et de l'autre, de sorte que le chien acquis leur appartiendra indivisément chacun pour moitié *(ou toute autre proportion)*

X *(ou Y)* veillera sur l'animal et prendra toutes dispositions pour assurer son bien être et le maintenir en bonne santé.
Il est gérant, à titre gratuit, de l'indivision.

Les frais d'entretien et de soins vétérinaires courants dont il aura fait l'avance seront répartis par moitié et Y *(ou X)* s'engage dans le mois de la remise du justificatif des dépenses à rembourser X *(ou Y)* à hauteur de sa quote-part.

En cas de nécessité d'opération, le consentement des deux co-indivisaires sera requis;
les frais seront payés par moitié *(ou autre proportion selon les droits de chacun)*.

Le consentement des deux co-indivisaires est requis pour faire participer le chien à des expositions et/ou concours et pour le faire reproduire.
Les fruits de ces différentes activités seront répartis par moitié *ou autre proportion selon les droits de chacun* entre X et Y.

Les déclarations à la Société Centrale Canine et aux membres de la fédération seront faites par X *(ou Y)*.

Si X ou Y veut céder ses droits, il *(ou elle)* doit au préalable proposer à son co-indivisaire la faculté de se porter acquéreur.
Cette cession devra être portée à la connaissance de la Société Centrale Canine.

Fait à

le

en double exemplaire.

THE
FRENCH
KENNEL
CLUB*